

Délibération du Conseil Municipal du Lundi 19 Octobre 2026

Délibération n°20261910-007

Nombre de membres en exercice :	15
Nombre de membres présents :	12
Nombre de pouvoirs :	01
Nombre de suffrages exprimés :	13
Date de convocation :	8 octobre 2026

L'an deux mil vingt-six, le lundi dix-neuf octobre, à vingt heures, le conseil municipal de la ville d'Aigurande, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Madame ELION Virginie, Maire.

Etaient présents : Mme ELION Virginie, Mme TRIBET Aurélie, Mme LAVERDANT Emilie, M. PAIN Pierre, Mme DÉMERY Annick, M. SABARLY Denis, M. DAUDON Anthony, Mme SAUMON Aurélie, M. DHAENENS Joachim, Mme ABBA Bertille, M. MAILLIEN Mathieu, M. COURTAUD Pascal, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Mme MOULINAT Lucie, Mme LAMOT Annie

Absents :

Pouvoirs : M. DUFAY Dominique a donné pouvoir à Mme ELION Virginie

M. MAILLIEN Mathieu est nommé secrétaire de séance

CONVENTION AVEC LA CDC MARCHE BERRICHONNE : MISE A DISPOSITION D'UN DISPOSITIF DE RECUEIL MOBILE POUR LES TITRES SECURISES

Madame le Maire explique au conseil municipal que depuis 2009 la mairie dispose d'un équipement d'enregistrement des titres sécurisés (CNI et Passeports).

Cet équipement est situé dans les locaux de la maison « France Services » depuis son installation et une convention a été signée le 19 juin 2009 entre la mairie et la CDC Marche Berrichonne.

En août 2026, l'Etat a mis à disposition de la mairie un nouveau dispositif de recueil mobile de données pour les demandes de CNI ou de passeports.

Il convient alors d'établir une nouvelle convention entre la mairie et la CDC Marche Berrichonne.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Madame Le Maire à signer la convention avec la CDC Marche Berrichonne pour la mise à disposition d'un recueil mobile des données pour les demandes de CNI et de passeports

**POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL,**

**Le Secrétaire de séance,
Mathieu MAILLIEN**



**Le Maire,
Virginie ELION**

Publiée le :